

Document de Projet

Titre du projet : « *Autonomisation et emploi des jeunes dans les wilayas d'Adrar et Médéa* »

Effet attendu du Cadre de Coopération Stratégique (2012-2015) : « La connaissance des processus sociaux et économiques et la capacité d'évaluation et de suivi des politiques publiques sont plus performantes, la compétitivité et l'environnement des entreprises améliorés, les inégalités régionales et sociales réduites, et, en particulier, la participation des jeunes dans la vie économique et culturelle renforcée ».

Produit attendu du Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (PAPP) : « L'autonomisation des jeunes est promue notamment au travers de la facilitation de l'accès au premier emploi. Opportunités pour un premier emploi pour les jeunes femmes et hommes dans des sociétés du secteur privé et d'autres institutions, créées ».

Effet attendu : « La capacité des autorités nationales et locales relative à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'emploi pour les jeunes dans les zones vulnérables est renforcée ».

Agent d'exécution : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS)

Agent de réalisation : MTESS (Directions locales)

Brève description

Le projet « Autonomisation et emploi des jeunes dans les wilayas d'Adrar et Médéa » vise l'inclusion socio-économique et l'autonomisation des jeunes et permettra d'atteindre les résultats stratégiques suivants :

Sur le plan des politiques, le projet appuiera la mise en œuvre des politiques de promotion d'emploi des jeunes au niveau local et identifiera les améliorations possibles. Au niveau institutionnel, le projet permettra d'améliorer les capacités des institutions locales à travers un mécanisme de coordination et de suivi et d'évaluation, en vue d'appuyer la génération d'opportunités pouvant déboucher sur des emplois et la promotion du développement économique à l'échelon local dans deux wilayas.

En ce qui concerne les enjeux relatifs à la jeunesse, le projet renforcera les capacités et les compétences des jeunes demandeurs d'emploi pour leur permettre de démarrer leur propre entreprise et/ou améliorer leur employabilité à travers un accompagnement local. En outre, le projet prendra en charge l'élaboration d'une stratégie de communication destinée à promouvoir l'emploi des jeunes notamment en faisant connaître les mécanismes de promotion de l'emploi des jeunes au niveau local et leur participation à la vie économique.

Période du projet : 2014 -2015
Domaine : Gouvernance
Atlas Proposal ID: 00083028
Date du début : Septembre 2014
Date de la clôture: Septembre 2015
Date du LPAC : 21 Aout 2014
Modalité de gestion: NIM (NEX)

Budget : 800 000 USD :
Source : Gouvernement du Japon (GJ)
8% Frais de gestion 56 259 USD

Le Directeur Général des Relations
Economiques et de la Coopération
Internationales

Merzak BELHIMEUR

Signatures :

Approuvé par le Ministère des Affaires Etrangères :

Approuvé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement

PNUS
Residente Representative

Table des matières

I Analyse de la situation	3
II Stratégie	6
1. Objectif	6
2. Cibles.....	6
3. Produit 1	7
4. Produit 2	7
5. Produit 3	9
6. Produit 4	11
7. Avantages comparatifs du PNUD et du BIT	12
8. Stratégie de sortie et durabilité du projet	14
III. Cadre des résultats et des ressources	15
VI. Dispositions en matière de gestion	20
VII. Cadre de suivi et d'évaluation.....	24
VIII. Contexte juridique	27
IX. Annexes	29
ANNEXE 1 : Lettre d'accord standard entre le gouvernement et une agence des Nations Unies pour l'appui au NIM.....	30
ANNEXE 2 : Journal des risques initiaux	32
ANNEXE 3 : Plan de travail du suivi du projet.....	34
ANNEXE 4 : Sigles et acronymes	37
ANNEXE 5 : Termes de référence - Comité national de pilotage	38
ANNEXE 6 : Termes de référence – Directeur National de Projet.....	40
ANNEXE 7 : Termes de référence – Coordonnateur National de Projet	41
ANNEXE 8 : Termes de référence – chargé d'unité d'appui et d'accompagnement	42
ANNEXE 9 : Termes de référence – Assistant national de projet.....	43
ANNEXE 10 : Présentation des produits GERME et « Market-oriented Business Development Services »	44
ANNEXE 11 : Budget indicatif	

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1. En dépit des progrès notables accomplis, l'Algérie reste confrontée à des défis en matière d'amélioration des opportunités d'emploi pour les jeunes. Les consultations nationales post-2015¹ soulignent que la création d'opportunités d'emploi figure parmi les principales préoccupations de la population, en particulier vu que les jeunes de moins de 35 ans constituent plus de 60 % de la population algérienne. Malgré la mise en œuvre de politiques nationales de promotion de l'emploi, le taux de chômage chez les jeunes (âgés de 16 à 24 ans) s'élève à 24,8 %². Ce niveau relativement élevé de chômage des jeunes peut être expliqué par un certain nombre de facteurs:

- *Les opportunités d'emploi sont insuffisantes par rapport à la demande;*
- *Les opportunités disponibles sont incompatible avec le profil des demandeurs en termes de compétences et d'expérience exigées ;*
- *L'entrée annuelle de 300 000 nouveaux demandeurs d'emploi sur le marché du travail (diplômés universitaires, jeunes issus de la formation professionnelle, jeunes en rupture scolaire) ;*
- *L'inadéquation entre les compétences offertes par le système éducatif et les qualifications exigées par le marché du travail ainsi que pour la promotion du développement économique local ;*
- *La préférence pour l'emploi dans le secteur public, considéré comme offrant un plan de carrière plus sûr;*
- *Le manque d'informations sur l'offre et la demande d'emploi au niveau local et les inégalités dans la répartition géographique des opportunités d'emploi;*
- *Le manque d'information, d'orientation et de suivi des bénéficiaires potentiels des mécanismes existants en matière d'entrepreneuriat des jeunes ;*

2. En réponse à cette situation, l'État algérien a établi un certain nombre de programmes et de mécanismes visant à promouvoir l'emploi des jeunes, sous la tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, tels que le dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) ou le dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ). En outre, une multitude d'instruments divers, visant l'attribution de microcrédits aux jeunes demandeurs d'emploi ont été mis en place et sont gérés par d'autres Ministères, comme les Ministères de la Solidarité, de l'Agriculture ou de l'Industrie. Ces mécanismes ont contribué à la diminution du taux de chômage, mais restent insuffisants pour résoudre le problème du chômage et remédier aux difficultés économiques qui pèsent surtout sur les populations des zones défavorisées.

Malgré le fait que 1 % du PIB algérien soit dépensé chaque année dans la lutte contre le chômage, en particulier le chômage qui touche les jeunes, il n'en demeure pas moins que le besoin en termes de création d'opportunités d'emploi persiste. Par conséquent, une évaluation de ces mécanismes par le Gouvernement algérien est nécessaire, afin d'en identifier les lacunes et de mieux adapter leur application aux besoins réels et au contexte local, notamment, dans les zones les plus défavorisées. De plus, la promotion de l'emploi

¹ Consultations avec des échantillons représentatifs de la population sur les préoccupations de développement économique et sociale dans le cadre du remplacement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui arrivent à terme en 2015, le rapport est disponible sous le lien suivant : <http://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/OMDs/UNDP-DZ-%20Rapport%20post%202015-Alg%C3%A9rie.pdf>

² Office National de Statistiques Algérie, « ACTIVITÉ, EMPLOI & CHÔMAGE

AU 4^{ème} TRIMESTRE 2013 », disponible sur : http://www.ons.dz/IMG/pdf/Donnees_Stat_Emploi_2013.pdf

devrait s'inscrire dans la logique de la diversification de l'économie et de la réduction des inégalités. En effet, une diversification de la structure de l'économie est une urgence, comme l'a souligné le Pacte Economique et Social pour la Croissance³. Par ailleurs, les politiques de promotion de l'emploi doivent viser la création d'emplois durables qui remplaceront à terme les contrats financés par les dispositifs de l'Etat.

3. Il est à noter que certaines régions sont plus touchées par le manque d'opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat que d'autres en particulier les régions du Sud et des Hauts Plateaux. Ce constat s'exprime à travers le taux de couverture des demandes d'emploi. En effet, les régions du Sud enregistrent un des taux les plus bas sur le plan national en termes de couverture de demandes d'emploi, A titre d'exemple, à Adrar il n'y a eu que 1 618 offres d'emploi pour 15 052 demandes, ce qui traduit une couverture d'à peine 10% des demandes⁴. Les jeunes sont le segment de la société le plus touché par le chômage, particulièrement les jeunes de ces régions. Fort de ce constat, le Gouvernement algérien⁵ a adopté un plan de développement spécifique aux régions du Sud et des Hauts Plateaux.
4. L'insuffisance d'accès aux réseaux et aux opportunités économiques contribue à creuser les inégalités socio-économiques et le sentiment d'exclusion sociale de nombreux jeunes. Afin de palier à ces disparités, et en plus du plan de développement spécifique cité dans le paragraphe 3 qui vise à allouer une partie de la fiscalité pétrolière pour former le fonds d'affectation spécial et exécuter ce plan de développement⁶, le Premier Ministre a donné une instruction, datant de mars 2013, et concernant les wilayas du Sud, pour instaurer la condition de ne pas recourir à « *une main-d'œuvre hors wilayas que pour des postes n'ayant pas de profil correspondant localement* »⁷.
5. Par conséquent, ce projet vient renforcer les politiques et les mesures entreprises par le Gouvernement algérien dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes dans les zones défavorisées et ceci à travers l'identification d'approches novatrices qui s'alignent avec la stratégie de développement conçue par l'Algérie, et ceci en prenant en compte les spécifiés et les priorités locales. Le projet ciblera les jeunes, hommes et femmes, les plus fortement touchée par le chômage. Répondre aux besoins des jeunes est une priorité nationale dans une perspective de promotion du développement économique et social, de l'égalité et de la sécurité. Cette population est la principale cible du projet.
6. Identification des principales parties prenantes (liste non exhaustive)

³ http://www.premier-ministre.gov.dz/index.php?option=com_content&task=view&id=3408&Itemid=229

⁴ Classement wilayate selon l'offre enregistrée (ANEM 1ER semestre 2012)

⁵ Décret du 23 décembre 2006 relatif au fonds spécial de développement des régions du Sud selon son article 5 les wilayas concernées sont: Adrar, Béchar, Tindouf, Biskra, El Oued, Ouargla, Ghardaia, Laghouat, Illizi et Tamanrasset /<http://www.andi.dz/PDF/legislation/fond/06-485.pdf>

63% pour les « régions du Sud » et 2% pour les hauts plateaux <http://www.andi.dz/PDF/legislation/fond/06-485.pdf>.

⁷ <http://www.elmouwatin.dz/?Instruction-du-Premier-ministre,5679>

Parties prenantes	Intérêts
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Ministère proposé en tant que partenaire principal pour ce projet au titre de sa capacité de ministère en charge de l'emploi et superviseur administratif de plusieurs organismes comme l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANEM), la CNAC et l'ANSEJ.
Ministère du Développement Industriel et de la Promotion de l'Investissement	Ministère en charge de l'Agence Nationale de Développement de la PME
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales	Ministère en charge des collectivités locales et de l'administration publique locale.
Ministère des Affaires Étrangères	Principal interlocuteur du PNUD dans ses relations avec le Gouvernement algérien et coordonnateur des autres partenaires de la coopération internationale et des organismes des Nations Unies.
Autorités locales	Le projet ayant un ancrage local au niveau des Wilayas de Médéa et d'Adrar, les autorités locales concernées par les problématiques de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes seront les principales parties prenantes du projet et veilleront à sa mise en œuvre
Chambres régionales de commerce	Les chambres régionales de commerce ont un potentiel encore insuffisamment exploité dans leur capacité à mettre en relation des partenaires multiples.
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Le PNUD a pour mandat de promouvoir la croissance inclusive pour tous, l'égalité des genres et la réalisation des OMD.
Bureau International du Travail (BIT)	Le BIT est une agence spécialisée du système des Nations Unies en charge des questions relatives à la formation et l'emploi qui sera un partenaire clé du PNUD dans la mise en œuvre de ce projet.
Autres organismes de l'ONU	Les organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, l'UNESCO, l'ONUDI sont engagés dans des actions qui sont directement liées à la jeunesse et/ou à l'emploi.
Associations de la société civile	L'implication accrue de la société civile dans la réalisation des objectifs du développement est un objectif important, tant pour le Gouvernement algérien que pour le PNUD. Un projet pilote (2011-2013) a permis de mettre à l'essai une approche visant à renforcer le rôle des associations dans le placement de jeunes chômeurs et la valorisation de leur employabilité.
Autres partenaires de la coopération technique	L'ambassade du Japon en sa qualité de représentant du Gouvernement japonais qui finance ce projet. Plusieurs partenaires de la coopération technique et financière internationale, dont l'Union européenne et les organismes de coopération au développement, respectivement en Allemagne, en Espagne, en France et en Suède ont également mis en place des actions visant à lutter contre le chômage des jeunes, et à préparer ceux-ci à mieux affronter le marché du travail.

II- STRATÉGIE

Le projet vise à renforcer l'analyse des politiques et des programmes locaux de promotion de l'emploi des jeunes par les acteurs multisectoriels, gouvernementaux et non gouvernementaux, à travers un mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation participative. Cette analyse se basera sur des données et des études de la politique locale de l'emploi des jeunes pour la promotion d'un environnement favorable aux partenariats public-privé.

Plus précisément, ce projet permettra d'atteindre les résultats suivants :

- **Produit 1** : Le mécanisme de coordination et de concertation entre les partenaires clés (gouvernementaux et non gouvernementaux) chargé de suivre et d'évaluer les politiques de l'emploi des jeunes au niveau de deux wilayas pilotes est opérationnalisé et renforcé ;
- **Produit 2** : Les connaissances sur les secteurs porteurs d'emploi dans les deux wilayas sont améliorées et des partenariats entre le secteur privé et le secteur public favorables à la promotion de l'emploi et l'employabilité des jeunes dans les wilayas ciblées sont établis ;
- **Produit 3** : Un appui technique est fourni et l'accompagnement des jeunes promoteurs et des chefs de micro et petites entreprises dans leurs démarches de création et de gestion de leur entreprise dans les wilayas ciblées est réalisé ;
- **Produit 4** : Un plan de communication et de plaidoyer en faveur de l'emploi des jeunes est élaboré et mis en œuvre au niveau des wilayas ciblées.

1. Objectif

L'objectif principal du projet est la promotion de l'emploi des jeunes dans des zones défavorisées. Le projet sera axé sur l'analyse des défis actuels qui entravent l'emploi des jeunes dans ces zones. Il s'agit d'identifier les besoins et les interventions nécessaires à la promotion de l'emploi des jeunes et à l'accès aux opportunités d'entrepreneuriat. En effet, le projet permettra d'affronter les barrières qui empêchent une exécution optimale des politiques d'emploi mises en œuvre par le Gouvernement algérien au niveau local.

2. Cibles

Afin d'assurer une efficacité d'action sur les réalités locales relatives à l'emploi des jeunes, il est indispensable que les acteurs en action possèdent les données pertinentes pour se renseigner sur la situation socio-économique et sur les besoins en termes de renforcement de capacités humaines et matérielles. Il est crucial d'identifier les réels besoins locaux pour définir les interventions adéquates à entreprendre pour la promotion de l'emploi des jeunes. De ce fait, le projet, produira des études et des enquêtes pour pouvoir inspirer la prise de décisions aux acteurs et décideurs locaux. L'analyse du facteur humain autant que du facteur économique est un outil incontournable pour la création d'un environnement socio-économique favorable à un développement local durable.

Les jeunes aspirent à bénéficier d'un appui ciblé, en prenant en compte leurs besoins spécifiques et leur contexte social et en leur proposant des outils pratiques pour améliorer leur employabilité (pour les demandeurs d'emploi); ou pour leur assurer un accompagnement et un parrainage (pour les jeunes entrepreneurs). A cet effet, la projet donnera un appui aux jeunes femmes et hommes entrepreneurs des wilayas ciblées, et permettra de développer des projets et des initiatives innovantes favorables à la création de l'emploi au niveau local, comme le concept d'entrepreneuriat social. Le projet adoptera une démarche et une exécution sensible au genre en veillant à inclure et à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes.

Une action stratégique coordonnée et cohérente, nécessite l'implication, en amont et en aval, de toutes les expertises indispensables, nationale et internationale, pour réaliser les résultats attendus. A ce titre, le Bureau International du Travail (BIT) sera impliqué comme partenaire clé et sera associé dans toutes les activités où son expertise est considérée indispensable (voir les produits 2 et 3 ci-après). Un mémorandum d'accord sera signé entre le PNUD et le BIT dès finalisation des termes de coopération entre les deux agences. Ce mémorandum constituera le cadre légal qui lira les deux parties.

3. Produit 1

L'action du projet vise à renforcer le mécanisme de coordination existant au niveau local qui regroupe les acteurs locaux, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, mais tous concernés par l'emploi des jeunes. Ainsi, le projet visera à opérationnaliser et renforcer ce mécanisme à travers l'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre et développer un système de suivi et évaluation permettant de faire une analyse du cadre général de l'emploi des jeunes et d'obtenir les données et les outils nécessaires pour l'évaluer des politiques d'emploi au niveau local. En outre, renforcement de capacités du mécanisme permettra d'atténuer les lacunes, de définir les rôles et les responsabilités des acteurs locaux, de lister les potentialités et les opportunités existantes par l'établissement de partenariats avec le secteur privé, les centres de formation et les jeunes demandeurs d'emploi, en vue de déterminer les actions à entreprendre collectivement. Ce processus de concertation sera renforcé afin de promouvoir une culture de dialogue fructueux entre tous les acteurs, d'une façon transparente et qui répond aux besoins spécifiques de zones défavorisées. Ceci, permettra de mettre en place des actions et des propositions cohérentes et coordonnées au sein de deux wilayas pilotes, à savoir Adrar et Médéa, et d'exécuter les politiques à partir des actions spécifiques mises en œuvre au niveau local par les acteurs concernés.

4. Produit 2

L'analyse du potentiel des deux wilayas, de l'environnement juridique et économique de l'entreprise et des opportunités d'entrepreneuriat dans les activités porteuses sera réalisée par le BIT (**produit 2**). Cet inventaire de l'économie régionale visera à explorer et approfondir les connaissances des potentialités, du cadre juridique et réglementaire, des contraintes des entreprises et des secteurs, des branches d'activité, des produits à promouvoir dans les bassins ciblés ainsi que des spécificités socio-économiques des zones et des groupes que le projet se propose de consolider par des activités d'appui technique, de conseil, de formation et de disponibilité et accessibilité de financement.

Cet approfondissement touchera:

- Les aspects liés à l'approvisionnement/la disponibilité des matières premières en quantité suffisante et les possibilités de valorisation ;
- L'évaluation du savoir-faire local et son développement, les compétences disponibles;
- L'organisation de la production et des producteurs ainsi que les contraintes liées aux circuits de commercialisation et à l'écoulement;
- L'exploration des instruments et mécanismes de financement dans les localités concernées;
- L'analyse des freins juridiques, économiques, sociaux et culturels éventuels à l'entrepreneuriat et à la promotion des micro-petites entreprises.

Dans toutes les mesures possibles, cet approfondissement mettra en avant les bonnes pratiques dans ces domaines expérimentés par d'autres wilayas du pays.

A Médéa, l'analyse complétera le rapport effectué par le PNUD dans le cadre des travaux visant à la mise en œuvre de la stratégie industrielle et de la promotion des investissements avec le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion de l'Investissement à travers des enquêtes auprès des institutions et acteurs économiques sur le terrain et une évaluation de la satisfaction des porteurs de projets et des entreprises installées avec les procédures actuelles d'appui et fonctionnement des prestataires. Cette démarche avec le Ministère du Développement Industriel propose une nouvelle approche de promotion de l'investissement et de création d'entreprise, articulant le développement local et la politique industrielle nationale afin de répondre aux défis persistants de l'amélioration de l'environnement des affaires des PME. Cette approche visant à apporter un soutien aux structures d'appui aux entreprises, le présent projet pourra s'inspirer et s'appuyer sur les bonnes pratiques de cette démarche.

Ces inventaires des économies régionales de Médéa et Adrar définiront les avantages compétitifs spécifiques et les créneaux potentiels porteurs de développement. Ces créneaux mis en lumière seront déclinés dans une seconde étape en études de filières qui donneront lieu à des analyses fines de filières à développer et des démarches d'identification de micro-projets et petites entreprises à promouvoir par les jeunes postulants à l'entrepreneuriat et à l'emploi indépendant. Chaque rapport de filière devrait comporter 20 fiches de projet-type pouvant être réalisés et implantés dans les bassins ciblés.

Par le biais de ces études, le projet apportera des contributions en matière de développement des compétences et du savoir-faire en matière d'entrepreneuriat local pour le développement des micro-petites entreprises dans les secteurs porteurs des activités de valorisation des matériaux et produits locaux, le développement des produits différenciés de l'artisanat et du patrimoine des localités ciblés par les activités du projet.

Par ailleurs et afin de capitaliser la démarche et la formaliser, un guide méthodologique pour l'analyse des filières pouvant intéresser les micro-petites entreprises sera édité et mis à la disposition des consultants et acteurs intéressés par le développement des MPE. Ce guide didactique développera la démarche de collecte et d'analyse des besoins des

marchés ainsi que les niches porteuses pour la création de MPE. Il proposera un référentiel opérationnel d'analyse d'opportunité et de faisabilité des MPE dans les régions.

Le BIT a déjà expérimenté cette approche dans les wilayas de Sétif, Tizi Ouzou et Tipaza.

De plus, et afin de permettre un large partage des objectifs et de l'esprit du projet, il sera question, dès que l'équipe du projet le juge pertinent, d'inviter les autorités et acteurs locaux des wilayas limitrophes à participer aux événements du projet. Ce partage de connaissances s'inscrit dans la volonté d'informer sur les projets de coopération en cours, mais surtout, d'inspirer des initiatives similaires qui permettront la duplication du projet, ou certaines de ses activités dans d'autres wilayas.

5. Produit 3

Cette amélioration de la base des connaissances sur les secteurs porteurs d'emploi dans les wilayas sera accompagnée par le BIT (**produit 3**) à travers :

Le **renforcement des capacités** des acteurs locaux de la création d'emploi pour les jeunes – soit des structures étatiques, soit des structures privées – en matière de l'appui et l'accompagnement des jeunes promoteurs et des chefs de micro et petites entreprises dans leurs démarches de création et de gestion de leur entreprise, a vocation à terme à se transformer progressivement en centre autonome privé de services aux micro et petites entreprises (formation des formateurs sur l'outil du BIT « GERME » (Gérez Mieux Votre Entreprise)) et en matière de l'approche « élaboration du développement des marchés » et « chaînes de valeurs » (formation des acteurs sur l'outil du BIT et le Centre International de Formation à Turin « Market-oriented Business Development Services (BDS) ») :

- **L'accompagnement des jeunes promoteurs** et des chefs de micro et petites entreprises dans leurs démarches de création et de gestion de leur entreprise ; et
- La **formation des jeunes promoteurs** et des chefs de micro et petites entreprises sur la gestion de l'entreprises (l'outil du BIT « GERME ») et sur les connaissances nécessaires pour la réalisation des projet-type identifiés par les études.
- La **formation des accompagnateurs** – soit des structures privées, soit des structures étatiques – se fera à travers la formation des formateurs sur deux produits du BIT : « GERME » et « Market-oriented Business Development Services (BDS) ⁸ ». Ces formations auront également pour objectif de promouvoir le développement des bureaux d'études et des associations spécialisés dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et de renforcer les capacités des structures existantes.

L'aspect genre sera respecté pendant la sélection des participants à la formation, pendant la réalisation de la formation et lors du suivi d'impact (objectif : au moins 30% des femmes participants). Les aspects de la formation inclusive pour les personnes en situation de handicap seront également respectés

Accompagnement des jeunes

⁸ Voir annexe pour une présentation détaillée des produits GERME et BDS

Le BIT a une longue expertise dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (« coaching ») dans la sous-région. Le chargé de l'Unité d'Appui et d'Accompagnement du Projet offrira plusieurs services aux jeunes entrepreneurs et porteurs de projets notamment : prestations de diagnostic d'entreprise pour aider à identifier et à corriger les faiblesses spécifiques en gestion d'entreprise du client ; assistance informelle et formelle aux entreprises et conseils ; facilitation d'échange avec des autorités nationales ; mise-en-réseau avec d'autres jeunes entrepreneurs ayant un problème similaire ou ayant réussi à surmonter ce problème ; jumelage des clients avec des mentors ayant réussi dans les affaires.

Le chef de l'Unité d'Appui et d'Accompagnement suivra la méthodologie GERME du BIT, traitant, entre autres, de la commercialisation, l'achat, le contrôle des stocks, l'établissement des prix, la conservation des données, la planification des activités, les personnes et la productivité.

L'aspect genre sera respecté pendant la sélection des participants à l'accompagnement, pendant l'accompagnement et lors du suivi d'impact (objectif : au moins 30% de femmes).

Formation des entrepreneurs

Le Chargé de l'Unité d'Appui et d'Accompagnement fera recours aux conclusions des études sur les secteurs et filières porteurs afin d'organiser des formations pour les 20 fiches de projet-type identifiés par les études et des besoins techniques ou organisationnels (par exemple, organisation des jeunes entrepreneurs en coopérative ou associations productives) identifiés par les études.

Dans le cadre de la formation des formateurs sur l'outil GERME, environ 2000 jeunes entrepreneurs seront formés également en matière de gestion d'une micro et petite entreprise.

Ces contributions en matière de développement des compétences et du savoir-faire en matière d'entrepreneuriat local pour le développement des micro-petites entreprises dans les secteurs porteurs des activités de valorisation des matériaux et produits locaux, le développement des produits différenciés de l'artisanat et du patrimoine des localités ciblées par les activités du projet, assurera la durabilité de l'intervention et l'impact du projet dans le long-terme

Ces contributions au développement des compétences et du savoir-faire en matière d'entrepreneuriat local pour le développement des micro-petites entreprises dans les secteurs porteurs des activités de valorisation des matériaux et produits locaux, le développement des produits différenciés de l'artisanat et du patrimoine des localités ciblées par les activités du projet, assurera la durabilité de l'intervention et l'impact du projet dans le long-terme.

Comme mentionné plus haut, le projet s'assurera que les acteurs locaux s'approprient la stratégie, l'approche et les outils développés par le projet. Cette appropriation/durabilité sera garantie par :

- Un suivi rapproché des acteurs locaux en termes de participation au projet et d'appropriation de la démarche et des outils produits par le projet ;

- Le développement de modèles, d'outils et de matériel pédagogique qui pourront être reproduits à l'échelle régionale et nationale ;
- L'insertion de la démarche et des outils dans les programmes nationaux d'appui à la création d'entreprises pour les jeunes.

L'aspect genre sera respecté pendant la sélection des participants à la formation, pendant la réalisation de la formation et lors du suivi d'impact (objectif : au moins 30% de femmes).

6. Produit 4

Enfin, le projet vise à élaborer un plan de communication et de plaidoyer qui aura un ancrage aux réalités locales des wilayas ciblées, et qui sera inspirée des différentes études et activités réalisées dans le cadre de ce projet. Ce plan prendra en considération les besoins des institutions locales, des acteurs locaux et des jeunes des wilayas ciblées. De ce fait, ce plan de communication permettra de disséminer les leçons apprises et les réalisations du projet tout en assurant la contribution et la visibilité du bailleur de fond, le Gouvernement du Japon.

Le plan de communication et de sensibilisation sur l'emploi des jeunes et le plaidoyer en faveur de l'emploi des jeunes devront donc être élaborés et mis en œuvre au niveau des wilayas ciblées avec un ancrage aux réalités locales des wilayas ciblées.

Cette stratégie de communication visera à :

- Assurer la visibilité des activités du projet, y compris du bailleur de fond, le Gouvernement du Japon, et des partenaires nationaux et locaux ;
- Promouvoir l'emploi des jeunes en faisant connaître les mécanismes de promotion de l'emploi des jeunes au niveau local et leur participation à la vie économique ;
- Disséminer les leçons apprises et les réalisations du projet.

De manière générale, une bonne stratégie de communication permettra de :

- Contribuer aux résultats de développement fixés par le Gouvernement Algérien en matière d'emploi jeune ;
- Favoriser l'appropriation du projet par les partenaires et les bénéficiaires ;
- Renforcer la coopération multilatérale et favoriser la duplication du projet.

Différents supports seront réalisés afin de réaliser le triple objectif de cette stratégie de communication, à savoir assurer la visibilité et la capitalisation des activités du projet mais aussi contribuer à l'atteinte des résultats. Pour ce faire, les activités de communication interne et externe viseront différents groupes cibles :

- Le personnel de l'ONU et des cellules de projet ;
- Les représentants du Gouvernement japonais en Algérie qui à leur tour s'aviseront de relayer l'information à leurs autorités et contribuables ;
- Les décideurs locaux, nationaux et internationaux ;
- Le secteur de la coopération, des organisations et individus pairs, et autres bailleurs ;

- Les organisations de la société civile Algérienne ;
- Les populations bénéficiaires, en particulier les jeunes ;
- Entreprises du secteur privé et public ;
- Le grand public.

7. Avantages comparatifs du PNUD et du BIT

Contexte

Le projet est donc parfaitement en ligne avec l'attention croissante accordée par le Gouvernement algérien à l'emploi, notamment celui des jeunes, en particulier à travers les mesures suivantes :

- Programmes de travaux publics et promotion d'une économie productive hors hydrocarbures génératrice de richesses et d'emplois ;
- Mécanismes pour promouvoir l'emploi et les activités génératrices de revenus par les jeunes entrepreneurs et les demandeurs d'emploi ;
- Protection des droits des travailleurs et préservation de leur pouvoir d'achat.
- Diminution des inégalités régionales existantes ;
- Promotion de l'égalité entre les genres ;
- Mesures visant à accroître la diversité économique.

Le projet s'aligne également sur les initiatives et réflexions sur les réformes économiques engagées par la tripartie (Gouvernement, Syndicat, Société Civile) et qui a abouti, entre autres, à l'approbation du Pacte Economique et Social de Croissance.

Le PNUD et le BIT apporte leur soutien à ces initiatives sur des avantages comparatifs suivants :

Accès

Le Bureau de pays du PNUD et BIT en Algérie ont tissé de solides liens avec le Gouvernement algérien et montre l'exemple en encourageant la communauté des donateurs à appuyer le gouvernement dans la réalisation de ses objectifs de développement. Le PNUD assure également un rôle de coordination à l'égard des autres partenaires et acteurs internationaux dans le domaine du développement socio-économique.

Mandat et historique de coopération

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vise à encourager la participation des jeunes à la gouvernance et à l'emploi en faveur de la lutte contre la pauvreté. Dans le Cadre de Coopération Stratégique (2012-2015) ce projet s'inscrit au titre de l'Effet 3 : « La connaissance des processus sociaux et économiques et la capacité d'évaluation et de suivi des politiques publiques sont plus performantes, la compétitivité et l'environnement des entreprises améliorés, les inégalités régionales et sociales réduites, et, en particulier, la participation des jeunes dans la vie économique et culturelle renforcée ».

Dans le cadre du « Programme de Pays pour l'Algérie du PNUD (CPD) 2012-2015 », il est prévu que le PNUD appuie les efforts nationaux en faveur de « la formulation de politiques sociales, la pérennisation des espaces de dialogue avec les associations de jeunes, et des actions visant à encourager les initiatives de la jeunesse ».

Dans ce sens, le PNUD a mis en œuvre en 2012 un projet sur l'autonomisation des jeunes notamment par la facilitation de l'accès au premier emploi, ainsi que la création d'opportunités pour un premier emploi pour les jeunes femmes et hommes dans des sociétés du secteur privé et d'autres institutions. Ce projet pilote a permis d'aider les jeunes nouvellement diplômés et les chômeurs à acquérir une première année d'expérience professionnelle afin d'accroître leur employabilité. Le projet a été clôturé le 31 mars 2014, et son évaluation offrira de précieux enseignements sur le rôle instrumental déterminant des organisations de la société civile dans la création de possibilités d'emploi. Le PNUD a par ailleurs, engagé des actions d'appui en matière de diversification économique et d'appui de la stratégie industrielle qui permettront également de promouvoir la création d'emploi.

Le BIT à son tour, soutient également les efforts du Gouvernement Algérien en matière de promotion de l'emploi. En Algérie, la méthodologie de formation GERME a été introduite suite à un accord de coopération entre le BIT et le Gouvernement algérien représenté par le Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat en 2004. En 2013, par exemple, le Gouvernement algérien a demandé l'appui du BIT pour la formation de 8 Maîtres Formateurs sur la méthodologie CREE/GERME. En 2014, le nombre total de formateurs en Algérie a atteint 199 de quatre structures étatiques (ANSEJ, CNAC, CNAM et ANGEM). Les différentes formations GERME réalisées depuis 2005 seul par le secteur de l'Artisanat ont déjà atteint environ *15.443 artisans et entrepreneurs (5.081 femmes soit 33% et 10.362 hommes soit 77%)*. Cette formation – dans sa totalité financée par le Gouvernement algérien – sera clôturée en Septembre 2014 avec la certification des Maîtres Formateurs. Ces Maîtres Formateurs seront à la disposition du projet afin de réaliser les formations des formateurs.

Capacités

De par sa présence dans 177 pays et territoires, le PNUD dispose d'un réseau mondial et régional d'experts et d'informations et possède, à ce titre, les capacités nécessaires pour mobiliser les compétences, les expériences et les conseils stratégiques au profit de ses partenaires.

L'exécution du projet sera fondée sur les principes suivants :

- a. Coopération étroite et dialogue continu avec les partenaires institutionnels aux niveaux national et local ;
- b. Collaboration étroite avec la partie algérienne et avec l'Ambassade du Japon à Alger ;
- c. Coordination et consultation avec d'autres organismes des Nations Unies (OIT, UNICEF, ONUDI) et d'autres partenaires (UE, partenaires bilatéraux) qui interviennent activement dans le domaine des politiques de l'emploi ;
- d. Activités de communication et de plaidoyer considérées comme un pilier essentiel dans l'appui au déploiement du projet dans tous ses aspects, y compris pour mettre en valeur la visibilité et l'engagement du donateur ;

- e. Synergie optimale avec les autres projets mis en œuvre et formulés par le PNUD et le Gouvernement algérien focalisée sur le développement local et les moyens de subsistance locaux ;
- f. Prise en compte des leçons apprises et des expériences passées du PNUD, du Gouvernement algérien et des autres partenaires dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes ;
- g. Implication de nouveaux partenaires (organisations de la société civile locale, entrepreneurs) dans l'exécution du projet.

8. Stratégie de sortie et durabilité du projet

Le soutien au mécanisme local de coordination des politiques d'emploi est l'un des aspects qui garantira une stratégie de sortie et la durabilité du projet. Ainsi le projet permettra aux acteurs locaux d'avoir une meilleure visibilité sur les secteurs pourvoyeur d'emploi et sur l'impact des politiques en la matière et appuiera l'élaboration d'un plan d'action en ce sens. Egalement, la mise en place d'un système de suivi et évaluation au titre de ce projet, permettra de garantir une durabilité aux initiatives entreprises dans ce projet.

Les aspects du projet relatifs au développement des compétences et du savoir-faire en matière d'entrepreneuriat local pour le développement des micro-petites entreprises dans les secteurs porteurs des activités de valorisation des matériaux et produits locaux, le développement des produits différenciés de l'artisanat et du patrimoine des localités ciblées par les activités du projet, assurera la durabilité de l'intervention et l'impact du projet dans le long-terme.

Le projet s'assurera que les acteurs locaux s'approprient la stratégie, l'approche et les outils développés par le projet. Cette appropriation/durabilité sera garantie par :

- un suivi rapproché des acteurs locaux en termes de participation au projet et d'appropriation de la démarche et des outils produits par le projet ;
- le développement de modèles, d'outils et de matériel pédagogique qui pourront être reproduits à l'échelle régionale et nationale ;
- l'insertion de la démarche et des outils dans les programmes nationaux d'appui à la création d'entreprises pour les jeunes.

Par ailleurs, le projet intégrera un volet spécifique à l'aspect durabilité du projet. En effet, une activité est prévue consistant à donner un appui au partenaire institutionnel, le Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, permettant de définir et d'opérationnaliser une stratégie de durabilité et de sortie du projet. Un consultant sera engagé pour assurer l'accompagnement du partenaire dans l'institutionnalisation des approches développées par le projet.

II. III- CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Note explicative par rapport au Budget : le budget est réparti pour couvrir les frais de réalisation des activités, les salaires de l'équipe du projet et les frais et coûts du PNUD.

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIE RESPONSAB LE	MONTANT DES APPORTS EN USD
<p>Produit 1 : Le mécanisme de coordination et de concertation entre les partenaires clés (gouvernementaux et non gouvernementaux) chargé de suivre et d'évaluer les politiques de l'emploi des jeunes au niveau de deux wilayas pilotes Adrar et Médéa est opérationnalisé et renforcé</p> <p><i>Situation de référence (2013) : un mécanisme de coordination participative sur les politiques d'emploi des jeunes existe au niveau des wilayas ciblées mais mérite d'être renforcé</i></p> <p>Indicateurs : (septembre 2014-septembre 2015) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document d'organisation interne précisant le mandat et la composition (1) - Plan de travail pour la période 2014-2015 (1) - Un rapport présentant les données collectées sur l'autonomisation et l'emploi des jeunes dans chaque Wilaya pour le période 2014-2015 (1) 	<p>Parties prenantes du mécanisme de coordination existant au niveau des wilayas ciblées (gouvernement aux et non gouvernement aux)</p>	<p>1. Organisation d'un atelier regroupant les parties prenantes afin de discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des moyens de renforcement de la structure, de la composition et de la gouvernance « modèle » de ce mécanisme ; b) définir un plan de travail c) définir un mécanisme de suivi et évaluation 	<p>MTESS</p>	
		<p>2. Organisation d'un atelier consultatif avec le secteur privé, les ONG et les jeunes au niveau local pour identifier les opportunités d'emploi, de création d'entreprises et présenter les dispositifs publiques aux bénéficiaires</p>	<p>MTESS</p>	

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIE RESPONSABLE	MONTANT DES APPORTS EN USD
- <i>Evaluation semestrielle des activités et réalisation du mécanisme dans chaque Wilaya (2x2)</i>		3. Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation au sein du mécanisme pour évaluer périodiquement les résultats en matière d'autonomisation et emploi des jeunes au sein des Wilayas d'Adrar et de Médéa	MTESS	
		4. Gestion de projet	MTESS	
Sous-total du produit 1				96 860
<p>Produit 2 : Les connaissances sur les secteurs porteurs d'emploi dans les deux wilayas sont améliorés et des partenariats entre le secteur privé et le secteur public favorables à la promotion de l'emploi et l'employabilité des jeunes dans les wilayas ciblées sont établis.</p> <p>Situation de référence (2013) : manque de données disponibles et chiffrées sur les secteurs pourvoyeurs d'emploi et les partenariats potentiels au sein des wilayas ciblées.</p> <p>Indicateurs: (septembre 2014-septembre 2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document d'analyse sur les secteurs économiques 	Parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> - Ministères et ses directions locales - Entreprises (publiques et privées) - ANSEJ - Universités - Centres de 	1. Elaboration d'une étude d'analyse des secteurs économiques stratégiques pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes au niveau des deux wilayas ciblées.	MTESS	
		2. Réalisation d'une enquête sur « La perception des jeunes des dispositifs et opportunités d'emploi au niveau local »		MTESS

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIE RESPONSABLE	MONTANT DES APPORTS EN USD
<i>locaux porteurs pour la création des PME constituant un potentiel de partenariats dans chaque wilaya est disponible et partagé (2)</i> - Nombre de fiches techniques avec des projets pilotes (20) - Résultats de l'enquête sont disponibles et partagés (1 enquête) - Nombre de partenariats d'investissement public/privés identifiés grâce au réseautage (1) - Nombre de conventions de partenariat signés (1)	formations - Jeunes demandeurs d'emploi - Etudiants	3. Mise en réseau des acteurs clés (publics et privés) pour l'identification des partenariats d'investissement et de coopération à partir des opportunités identifiées et signature de convention de partenariat	MTESS	
		4. Gestion de Projet	MTESS	
Sous-total du produit 2				222 000
PRODUITS ATTENDUS		ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIE RESPONSABLE	MONTANT DES APPORTS EN USD
Produit 3 : Un appui technique est fourni et l'accompagnement des jeunes promoteurs et des chefs de micro et petites entreprises dans leurs démarches de création et de gestion de leur entreprise dans les wilayas ciblées est réalisé. Situation de référence (2013) : non applicable Indicateurs : (septembre 2014-septembre 2015) - Nombre de jeunes entrepreneurs identifiés et	- Jeunes entrepreneurs des wilayas ciblées - Accompagnateurs des structures publiques et privés	1. Formation des accompagnateurs du secteur public et privé dans la l'élaboration des programmes du développement des marchés et dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.	MTESS	
		2. Accompagnement des jeunes promoteurs de projet dans les phases conception, création et post-création jusqu'à la fin du projet.	MTESS	

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIE RESPONSABLE	MONTANT DES APPORTS EN USD
appuyés (au moins 40) - Nombre d'accompagnateurs formés et certifiés (au moins 40) - Nombre de jeunes entrepreneurs formés dans la gestion de la micro et petite entreprise (1600 jeunes entrepreneurs) - Nombres de jeunes femmes entrepreneurs formées et nombres de jeunes handicapés formés (à préciser)		3. Formations des jeunes entrepreneurs sur la gestion de la micro et petite entreprise et dans les domaines identifiés par les études des secteurs pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes au niveau des deux wilayas ciblées-	MTESS	
		4. Gestion de projet	MTESS	
Sous-total du produit 3				250 200
<p>Produit 4 : <i>Un plan de communication et de plaidoyer en faveur de l'emploi des jeunes est élaboré et mis en œuvre au niveau des wilayas ciblées.</i></p> <p>Situation de référence (2013-2014) : Les dispositifs publics sur l'emploi des jeunes ont développés des outils de communication et de plaidoyer au niveau national. En août 2014, le Ministère du Travail a par exemple lancé une caravane médiatique sur l'emploi qui sillonnera quatorze wilayas avec pour slogan « l'emploi et la protection sociale : garants d'un travail décent. »</p> <p><i>Indicateurs: (septembre 2014-septembre 2015)</i></p> - Nombre de publications produites sur les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les Wilaya d'Adrar et	Personnel de l'ONU et des cellules de projet Gouvernement japonais (à travers l'ambassade) Décideurs locaux, nationaux et internationaux Secteur de la coopération,	1. Elaborer un plan de communication pour favoriser l'échange d'informations entre les wilayas du projet et les autorités locales des wilayas limitrophes pour faciliter la duplication des réalisations du projet	MTESS	
		2. Assurer une visibilité locale et nationale des réalisations du projet et du bailleur de fonds	MTESS	
		3. Favoriser l'échange des expériences et des bonnes pratiques à travers l'organisation des missions d'études Sud/Sud	MTESS	

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIE RESPONSABLE	MONTANT DES APPORTS EN USD
<i>de Médéa au titre du projet (Au moins 5 publications et 2 émissions radio ou tv)</i> - <i>Nombre d'articles publiés au sujet du projet et de ses activités (couverture médiatique) (au moins 1 article par évènement du projet)</i> - <i>Existence d'un plan de communication et proportion de sous-activités réalisées (au moins 75%)</i> - <i>Nombre de jeunes entrepreneurs parrainés (Au moins 8 au total)</i>	des organisations et individus pairs, et autres bailleurs	4. Mettre en place un plaidoyer pour sensibiliser les jeunes et les entreprises aux questions de l'employabilité locale.	MTESS	
	Bénéficiaires (populations et la société civile Algérienne, en particulier les jeunes)	5. Définition d'une stratégie de durabilité et de sortie du projet au partenaire institutionnel	MTESS	
	Entreprises du secteur privé et public Grand public	7. Gestion de projet	MTESS	
Sous-total du produit 4				124 681
Sous-total produits				693 741
Appui à la gestion globale (8 %)				56 259
Frais RBAS \$				12 000
Evaluation finale et Audit				35 000
TOTAL GÉNÉRAL⁹				800 000

⁹ Pour le solde de fonds en fin de projet, le bureau de pays doit consulter le gouvernement du Japon sur son utilisation. Les intérêts seront traités conformément à l'accord Japon-PNUD sur les produits d'intérêts provenant du Fonds de partenariat Japon-PNUD.

III. VI- DISPOSITIONS EN MATIERE DE GESTION

Modalité d'exécution :

La gestion de projet suivra les règles et procédures du PNUD notamment dans cadre des modalités nationales d'exécution de projet et plus précisément ce qui suit :

Comité de projet :

La gestion de projet se concentre sur deux niveaux de décision et de consultation, y compris la Réunion annuelle tripartite et le Comité de pilotage. Un Groupe de gestion du projet est instauré et le processus d'exécution au quotidien est effectué sous l'autorité du Directeur national de projet, soutenu par le Groupe de projet.

- 1- **Réunion tripartite** : dirigée par un représentant du ministère des Affaires étrangères, le représentant du PNUD et un représentant de haut niveau du partenaire d'exécution autre que le Directeur national de projet et les membres du Comité de pilotage, cette réunion a lieu au moins une fois par an ou en fonction des besoins.

Cette réunion sert à informer les participants sur l'état d'avancement de l'exécution du projet, y compris en termes de résultats et d'impacts, et vise surtout à résoudre les blocages et éventuelles difficultés qui ne sont pas résolues au niveau du Comité de pilotage.

- 2- **Comité National de pilotage** : ce comité est chargé de fournir un appui et des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit de la plus haute instance habilitée à approuver le plan de travail annuel et à valider toute révision concernant les activités déclarées. Le Comité est également compétent pour élargir le partenariat du projet. En outre, il répond aux demandes de l'équipe de gestion de projet lorsque celle-ci est confrontée à des goulots d'étranglement ou des blocages en cours d'exécution du projet. En tant que partenaire de mise ne œuvre, le BIT sera membre du Comité de pilotage au même titre que le PNUD, il serait toutefois surtout en mesure de se prononcer sur les activités qui sont sous sa charge. (Pour la composition du Comité de pilotage, voir le schéma ci-dessous ; les détails de la description des tâches figurent à l'annexe 5.)

Gestion de projet : La gestion quotidienne du projet sera assurée par un Directeur National du Projet et une Unité de Projet

- A) **Directeur national de projet** : assure l'exécution quotidienne du projet. Le Directeur national de projet est un représentant institutionnel qui a le pouvoir de gérer les activités et l'équipe du projet (sauf dans le cas de restrictions imposées par les prérogatives du Comité de pilotage). Sa mission principale est d'assurer la réalisation des impacts, produits et activités du projet (telle que définie dans le plan de travail annuel). Le Directeur national de projet est officiellement désigné par la contrepartie nationale représentée par l'homologue institutionnel (qui siège au Comité de pilotage). C'est ce dernier qui transmet la notification de la nomination officielle au bureau de pays du PNUD.

La mission globale du Directeur national de projet consiste à :

- Contrôler la réalisation des produits et des activités du projet ;
- Fournir directives et conseils à l'équipe de projet ;
- Assurer une communication permanente avec le Comité de pilotage ;
- Identifier et solliciter les conseils avisés et les soutiens nécessaires pour appuyer la gestion et le suivi du projet ;
- Prendre en charge l'administration du projet ;
- Communiquer avec toutes les parties concernées.

3- Comité Local de suivi

Un comité local de suivi sera mis en place qui se chargera du suivre le projet en facilitant l'exécution des activités au niveau local. Ce comité aura pour rôle de veiller à la bonne exécution du projet et d'intervenir comme appui en cas d'éventuels obstacles administratifs, logistiques ou autres, dans le cadre de leurs fonctions conférées. Il aura, par ailleurs, une mission d'orientation, de conseil et de communication entre les structures locales et le directeur national du projet et l'unité du projet. Il tiendra également une réunion mensuelle avec un membre de l'unité du projet afin de veiller à l'avancement du projet selon le plan de travail établi. Le directeur national du projet et le chargé de programme du PNUD et du BIT peuvent participer aux réunions du comité local de suivi quand nécessaire. Le comité de suivi peut être élargi à d'autres représentants sectoriels impliqués et engagés dans la thématique du projet « emploi des jeunes » et la réalisation du projet.

**Le Comité local de suivi travail sous la supervision du Directeur National du Projet (DNP).
Il est composé de :**

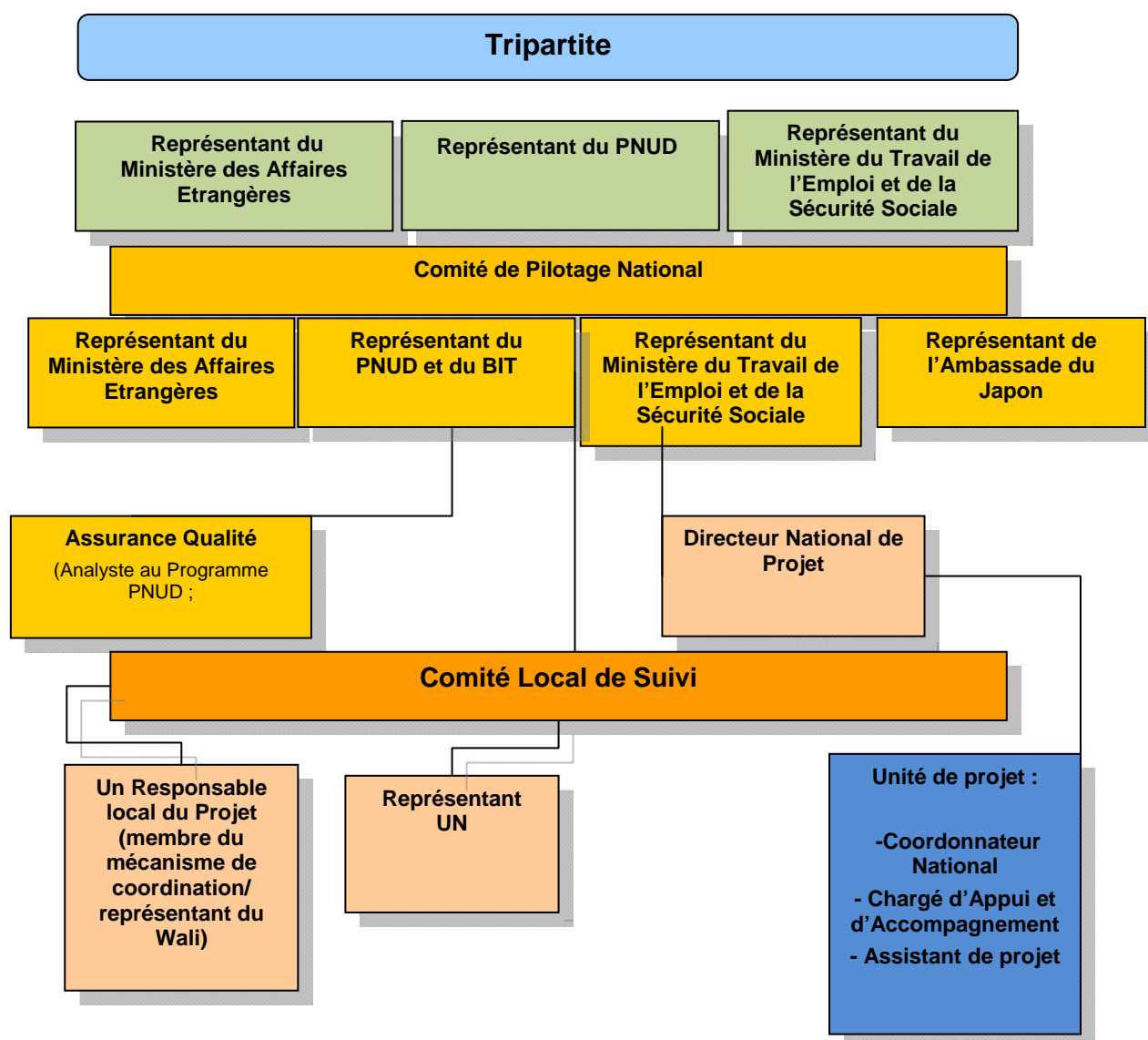
Membres

- Un représentant local du partenaire d'exécution ; (directeur local de l'emploi)
- Un membre de l'unité de projet.

Missions

- Appuyer l'équipe du projet dans la mise en œuvre du plan de travail au niveau local
- Communiquer et informer les éventuels goulots d'étranglement au directeur national de projet et à l'unité du projet
- Appuyer l'identification des personnes et structures ressources au niveau local
- Faciliter la réalisation des activités de cadre des fonctions conférées.

Structures de Gouvernance du projet



B) Unité de projet : elle est chargée d'appuyer le Directeur national de projet, composée des membres suivants :

- Coordonnateur national**, qui sera chargé de coordonner l'ensemble du projet au titre du PNUD et de faire le suivi nécessaire avec le Directeur National de Projet. (Termes de référence à l'annexe 7)
- Chargé d'Unité d'Appui et d'Accompagnement**, qui sera chargé de coordonner et d'apporter un appui technique aux composantes du projet qui seront mises en œuvre par le BIT. (Termes de référence à l'annexe 8)
- Assistant de projet**, qui sera chargé d'apporter un soutien administratif au Coordonnateur national et au Chargé d'Unité d'Appui et d'Accompagnement (Termes de référence à l'annexe 9)

Le Groupe de projet est chargé d'assurer les fonctions suivantes :

- Soutenir le Directeur national de projet.
- Élaborer les rapports périodiques.
- Prendre en charge les activités du projet comme indiqué dans le Plan de travail annuel.
- Assurer le suivi et la gestion financière du projet.

C) Assurance qualité du projet :

La prise en charge, par le PNUD, de la garantie de qualité du projet relève de la responsabilité du Comité de pilotage au niveau stratégique. Elle est assurée, au quotidien, par un analyste de programme du PNUD. Ce dernier travaillera en étroite collaboration avec le Directeur national de projet et l'équipe de projet pour assurer une gestion appropriée, conformément aux procédures et directives du PNUD.

En tant que partenaire de mise en œuvre, le BIT aura également une responsabilité en matière d'assurance qualité concernant les activités et résultats dont il a la charge, telle que définies dans « Letter of Agreement » (LoA) signée entre le PNUD et le BIT.

Le PNUD suivra de près la mise en œuvre globale du projet et en assurera la coordination, en consultation avec le gouvernement du Japon chaque fois que nécessaire. Le PNUD tiendra le ministère japonais des Affaires étrangères, par l'intermédiaire de l'ambassade du Japon à Alger, régulièrement informé de l'état de l'avancement du projet, ainsi que des risques et des enjeux qui y sont associés. Dans le cas où des changements importants viennent à intervenir au niveau du calendrier, de la portée des travaux ou de l'utilisation du budget, le PNUD consultera le gouvernement du Japon avant d'entériner de tels changements.

VII- CADRE DE SUIVI ET D’EVALUATION

Le suivi et l’évaluation seront effectués conformément aux directives de la modalité d’Exécution nationale (NEX).

En accord avec les règles et procédures du Guide de l’utilisateur du PNUD¹⁰, le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l’équipe de projet sous la responsabilité du DNP doit permettre de reporter l’évolution des résultats d’activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d’activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du DNP pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d’une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l’analyse initiale des risques en annexe 2, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du DNP, en fonction de l’évolution de l’environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d’Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du DNP et du Chargé de Programme du PNUD en vue d’amendement nécessaire avant l’examen semestriel par le CP.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du DNP pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l’organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.
- Le **Rapport Combiné des dépenses (CDR)** est obligatoire et devra être publié tous les trimestres. Le CDR rend compte de tous les déboursments effectués pour le projet au cours d’une période donnée. Le détail de dépenses (UN_EXP_DET) doit également être utilisé pour gérer l’exactitude des dépenses enregistrées et pour fournir des informations détaillées sur le projet.

A la fin de l’année

- **Rapport de Revue Annuelle** : Un rapport de revue annuelle sur l’état d’avancement du projet doit être préparé par le DNP en collaboration avec le/a coordonateur/trice du projet et le Chargé de programme du PNUD, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis le Comité de Pilotage. Une exigence minimale de ce rapport est qu’il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l’année

¹⁰ <http://content.undp.org/go/userguide/results/>

avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.

- **Revue annuelle du Projet** : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets inscrits dans le plan cadre de coopération au développement du système des Nations Unies au Maroc.
- **Rapport Combiné de dépenses (CDR)** : Le CDR annuel doit être publié et certifié par le DNP au 31 décembre de chaque année et devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivante au Comité Technique du Projet puis le Comité de Pilotage.
- **Rapport d'inventaire** : Un rapport d'inventaire comprenant tous les équipements achetés dans le cadre du projet dont la valeur est supérieure à 1 000 USD devra être produit et certifié par le DNP. Ce rapport d'inventaire devra couvrir la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année de la durée de vie du projet.

A la fin du projet

- Un rapport final résumant les activités du programme/projet et les incidences des activités et contenant également les données financières provisoires, émanant du bureau de pays (ou du service compétent du siège dans le cas des programmes/projets régionaux ou mondiaux) dans les six mois suivant la date d'achèvement ou de résiliation de l'accord ;
- Un état financier annuel certifié à l'achèvement du programme/projet devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière du programme/projet, émanant de la Division des finances et de l'administration du Bureau de la gestion du PNUD.

Evaluation finale

Une évaluation globale du projet est prévue fin 2015, elle sera externe et indépendante conformément aux procédures d'NIM.

Audits réguliers

Le Bureau du PNUD fera réaliser des audits du projet, en tant que de besoin.

En ce qui concerne le financement japonais

Le rapport final sera soumis au Gouvernement du Japon accompagné du rapport financier lorsque les deux documents seront disponibles, en vertu des règles et règlements du PNUD. Le rapport intérimaire reproduisant l'état d'avancement des activités et des dépenses liées au projet doit être également présenté au Gouvernement du Japon. Les rapports doivent inclure des photos pertinentes ainsi que l'ensemble des articles et des communiqués de presse publiés au

titre de la couverture médiatique du projet. Le suivi et l'évaluation seront menés en étroite coordination avec les autorités nippones.

Obligations de rapportage du BIT

Le BIT rassurera un rapportage trimestriel au PNUD selon les lignes directives spécifiées dans la « Letter of Agreement» (LoA) signée entre le BIT et le PNUD pour la mise en œuvre conjoint de ce projet. Le rapportage inclura des rapports de progrès d'activités et des rapports financiers tels que définis dans la LoA.

VIII CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document d'appui au programme est l'instrument désigné comme document d'appui au projet, tel qu'indiqué dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA), conclu entre le ministère des Affaires étrangères du Gouvernement de l'Algérie et le Programme de développement des Nations Unies et signé le 20 juillet 1977.

Conformément à l'Article II de l'Accord de base type en matière d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses propriétés ainsi que des propriétés du PNUD confiés à la garde du partenaire d'exécution incombe à ce dernier. Le partenaire de réalisation devra :

- (a) Mettre en place et gérer un plan de sécurité approprié prenant en compte la situation, au niveau de la sécurité, du pays dans lequel le projet est mené.
- (b) Prendre en charge tous les risques et les engagements liés à la sécurité du partenaire de réalisation, ainsi que la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été effectivement mis en œuvre et de suggérer, si nécessaire, des modifications au plan établi. La non-conformité aux exigences de mise en œuvre et de gestion d'un plan de sécurité approprié tel que requis aux termes des présentes constitue une rupture au présent accord.

Le partenaire de réalisation convient d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun fonds reçu du PNUD conformément au descriptif de projet ne sera utilisé pour fournir un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme, et que les bénéficiaires de fonds alloués par le PNUD au terme des présentes ne figurent pas dans la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste est consultable sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-conventions entrant dans le cadre du présent descriptif de projet.

Ce descriptif de projet peut faire l'objet des types de révisions indiqués ci-dessous, paraphés uniquement par le Représentant résident du PNUD, à condition que ce dernier soit assuré que le gouvernement n'a pas d'objection aux changements proposés :

- (a) Révisions portant sur l'une quelconque des annexes du descriptif de projet ou apportées en complément.
- (b) Révisions n'impliquant pas de changement significatif dans les objectifs immédiats, les produits ou les activités d'un projet, mais qui sont causées par une nouvelle répartition des apports déjà convenus ou par l'augmentation des coûts due à l'inflation.

Si un incident inattendu se produit, le Bureau de pays du PNUD établira un rapport et consultera immédiatement l'Ambassade du Japon à ce sujet.

La mention complète du donateur sera intégrée à tous les produits de communication et autres documents pertinents grâce à l'affichage de son logo.

Dispositions spéciales relatives aux fonds reçus du Japon

1. Le PNUD reçoit et administre les paiements en conformité avec les règlements, règles et directives du PNUD.
2. Tous les comptes et états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis (USD).

3. Les intérêts sont traités conformément à l'accord Japon-PNUD sur les produits d'intérêts provenant du Fonds de partenariat Japon-PNUD (ceci est en rapport avec les fonds reçus du Gouvernement du Japon).
4. Pour le solde de fonds en fin de projet, le bureau de pays doit consulter le Gouvernement du Japon sur son utilisation (ceci est en rapport avec les fonds reçus du Gouvernement du Japon).

En conformité avec les décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD :

Les dépenses suivantes seront imputées sur la contribution :

- (a) Recouvrement des coûts de 8 % pour la fourniture de Services généraux de gestion (GMS) par le Siège et les bureaux de pays du PNUD.
 - (b) Coût direct des services d'appui à l'exécution fournis par le PNUD et/ou un agent d'exécution ou un partenaire de réalisation.
5. La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés par la contribution sera dévolue au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD seront déterminées en conformité avec les politiques et procédures pertinentes du PNUD.
 6. La contribution est soumise exclusivement aux procédures d'audit internes et externes prévues dans le Règlement financier et les règles de gestion financière et les directives du PNUD.

Le PNUD est tenu de fournir les efforts nécessaires pour assurer la visibilité de son bailleur de fonds institutionnel, le Gouvernement du Japon, là où il apporte son appui aux activités de ses partenaires.

- Les invitations aux ateliers et aux réunions officielles ainsi que les ordres du jour et les documents y afférents doivent mentionner que ce projet est financé par le donateur, le Gouvernement du Japon, et si possible, inclure les logos respectifs des institutions concernées ainsi que ceux du gouvernement.
- Les publications et les rapports découlant du projet doivent indiquer que ce dernier est financé par le Gouvernement du Japon.
- Le cas échéant, le PNUD peut fournir des panneaux d'affichage pour les activités en cours ou d'autres dispositifs permettant de mentionner le Gouvernement du Japon en tant que donateur du projet.
- Le cas échéant, les partenaires sont invités à photographier des événements ou des actions soutenues par le PNUD et à les partager avec les organisations diffusant des informations sur l'action en cours et identifiant la position du Gouvernement du Japon en qualité de donateur du projet.

IX ANNEXES

- ANNEXE 1 Lettre d'accord standard entre le Gouvernement et une agence des Nations Unies pour l'appui au NIM
- ANNEXE 2 Journal des risques initiaux
- ANNEXE 3 Plan de travail du suivi du projet
- ANNEXE 4 Sigles et acronymes
- ANNEXE 5 Termes de référence – Comité national de pilotage
- ANNEXE 6 Termes de référence – Directeur national de projet
- ANNEXE 7 Termes de référence – Coordonnateur national de projet
- ANNEXE 8 Termes de référence – Chargé d'unité d'appui et d'accompagnement
- ANNEXE 9 Termes de référence – Assistant national de projet
- ANNEXE 10 Présentation des produits GERME et « Market-oriented Business Development Services (BDS) »
- ANNEXE 11 Budget indicatif

ANNEXE 1: Lettre d'accord standard entre le gouvernement et une agence des Nations Unies pour l'appui au NIM

(A qui de droit)

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Gouvernement d'Algérie (ci-après dénommé le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes ou projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services, à la demande du Gouvernement, par l'intermédiaire de son institution désignée dans le descriptif de projet correspondant, suivant la procédure décrite ci-dessous.

2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. Ce faisant, il doit veiller à renforcer la capacité du Gouvernement (le Partenaire de réalisation), afin que ce dernier puisse mener ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation desdits services d'appui sont imputés sur son budget d'administration.

3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du Partenaire de réalisation, les services d'appui ci-après pour la réalisation des activités du projet :

- (a) Identification et/ou recrutement du personnel à affecter au projet ;
- (b) Définition et facilitation des activités de formation ;
- (c) Achat de biens et de services.

4. Le bureau de pays du PNUD achète des biens et services et recrute le personnel à affecter au projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans une annexe au descriptif de projet, sous la forme présentée dans l'appendice. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée d'un projet, l'annexe au descriptif de projet est révisée par accord mutuel entre le représentant résident du PNUD et le Partenaire de réalisation.

5. Les dispositions pertinentes de l'Accord de base relatif à l'assistance conclu entre le PNUD et le Gouvernement algérien le 20 juillet 1977 ou les dispositions supplémentaires qui font partie intégrante du descriptif de projet, y compris celles concernant la responsabilité juridique et les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services d'appui. Le Ministère des Finances conserve la responsabilité globale du projet géré au niveau national. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui détaillés dans l'annexe au descriptif de projet.

6. En cas de réclamation ou de litige concernant la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, ou en découlant, les dispositions pertinentes de l'Accord de base relatif à l'assistance s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l'annexe au descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activité sur les services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin.
9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord par écrit entre les parties.
10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Signé au nom du PNUD
Madame Cristina Amara
Représentante résident

Pour le Gouvernement

ANNEXE 2 : Journal des risques initiaux

Intitulé du projet : « Autonomisation et emploi des jeunes dans les zones vulnérables »	ID d'attribution :	Date :
--	---------------------------	---------------

#	Description	Date d'identification	Type	Impact* et Probabilités**	Contremesures	Auteur	Propriétaire	État	Dernière mise à jour
1	Retard dans la mise en œuvre des activités du projet à cause d'une difficulté pour atteindre les zones ciblées	initiale	opérationnel	Retard dans l'exécution du projet global et difficultés à établir des contacts au niveau local I 3, P 2	Concertation avec les partenaires du projet pour identifier les solutions adéquates selon la nature du risque	PNUD			Aout 2014
2	Difficulté à identifier et mobiliser l'expertise nationale et internationale requise	initiale	opérationnel	Retard dans l'élaboration, l'analyse, ainsi que dans l'exécution de la formation dispensée I 4, P 2	Mobilisation du réseau et de la base de données des experts de l'ONU, du MTESS, du donateur japonais et d'autres partenaires de développement	PNUD			Aout 2014
3	Risque de blocage dans l'avancement du projet à cause d'un changement des personnes clés du	Initiale	organisationnel	Absence d'une partie de l'équipe de gestion	Mise en place de structures de gouvernance et de suivi évaluation spécifiques au projet (Comité de pilotage,	PNUD			Aout 2014

	projet (DNP, Responsable local) et ou/ manque de clarté dans la répartition des responsabilités.			de projet responsable à l'exécution et l'avancement du projet.	Groupe de projet) et définition claire des responsabilité				
4	Non durabilité du projet après sa phase d'exécution dans le cadre des fonds japonais	Initiale			Inscrire la durabilité du projet et sa stratégie de sortie comme activité dans le plan du travail du projet				Aout 2014
5	Besoin de fonds additionnels à cause d'une sous-budgétisation de certaines activités et l'apparition de dépenses supplémentaires			Non atteinte et/ou manque de qualité dans l'atteinte de certains résultats souhaités du projet où : Non-exécution de certaines activités du projet et donc non atteinte de certains résultats prévus	Définir un plan de demande de fonds supplémentaires auprès du bailleur de fond ou d'autres bailleurs.				Aout 2014
6									

* Impact (1 : très faible ; 5 : très élevé) ** Probabilité (1 : très faible ; 5 : très élevé)

ANNEXE 3 : Plan de travail du suivi du projet

ACTION	CIBLES	RESPONSABLE	CADRE CHRONOLOGIQUE				FREQUENCE/DEADLINE LIVRABLES	BUDGET	
			T1	T2	T3	T4		Description	Montant
REUNIONS DE SUIVI									
Réunions UGP/Assurance qualité PNUD	UGP/Assurance qualité PNUD	Responsable de l'UGP	***	***	***	***	Au moins une fois par mois		
Réunions Comité de Suivi : revue de l'avancement du projet	UGP/ Assurance qualité PNUD	Responsable de l'UGP	*	*	*	*	A la fin de chaque trimestre		
Revue mi-annuelles et annuelles	Coordination du Projet/ Assurance qualité PNUD & S/E PNUD	Responsable de l'UGP		*		*	Revue annuelle en septembre / octobre de chaque année et Revue mi-annuelle en Avril-Mai		
Réunions Comité de pilotage	Direction et coordination nationale du Projet / Direction et assurance qualité	Responsable de l'UGP/ Assurance Qualité PNUD	*		*		Réunion annuelle au lancement en septembre et Réunion mi-annuelle à la mi-mars (et si requise exceptionnellement par le Chef de projet)		

	du PNUD / MAEC / Agences des NU partenaires								
REPORTING TRIMESTRIEL / ANNUEL									
Rapports trimestriels obligatoires : mise à jour des risques et des problèmes, reporting des résultats, mise à jour du journal des enseignements tirés	Comité de projet/ Assurance qualité du PNUD Le rapport doit être certifié par le DNP	Responsable de l'UGP	*	*	*	*	Fréquence trimestrielle → Rapport trimestriel		
Rapports annuels obligatoires : mise à jour des risques et des problèmes, reporting des résultats. Mise à jour du journal des enseignements tirés	Comité de pilotage / Assurance qualité du PNUD Le rapport doit être certifié par le DN	Comité de projet/ Responsable de l'UGP				*	Elaboré avant la fin décembre de chaque année pour l'année en cours → Rapport annuel		
REPORTING FINANCIER TRIMESTRIEL / ANNUEL									
Rapports de dépenses informatifs (UN Exp)	Envoyé par l'Assurance Qualité au Responsable de l'UGP	Assurance qualité PNUD	*	*	*	*	Fréquence trimestrielle		
Rapports de dépenses combinés (CDR)	Envoyé par Assurance qualité au responsable de	Assurance qualité PNUD	*	*	*	*	Fréquence trimestrielle/ Le rapport combiné des dépenses annuel est envoyé		

trimestriel / annuel	l'UGP						au projet aux environs du 15 mars de l'année suivant l'exercice Le CDR annuel doit être vérifié par l'UGP et certifié par le DNP et transmis au PNUD		
Evaluation des dépenses avec le bailleur de fonds	UGP/Assurance qualité PNUD					*	En Décembre en vue d'une demande éventuelle de no cost extension en Mars		
REUNIONS DE PLANIFICATION									
Atelier de planification annuelle	Comité de projet/ UGP/ Assurance qualité	Responsable de l'UGP				*	Septembre de chaque année		
DOCUMENTS DE PLANIFICATION									
Plan de travail annuel	Partenaires	Responsable de l'UGP				*	AWP doit être signé avant le 15 Septembre de chaque année		

ANNEXE 4 : Sigles et acronymes

ANSEJ	Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes
BREA	Bureau régional pour les États arabes
CNAC	Caisse Nationale des Assurances Chômage
CNDDC	Comité National pour La Défense des Droits des Chômeurs
CP	Comité de pilotage
DAIP	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle
DNP	Directeur National de Projet
MAE	Ministère des affaires étrangères
MDIPI	Ministère du Développement Industriel et de la Promotion de l'Investissement
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
OIT	Organisation internationale du Travail
ONS	Office National de Statistiques
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PPP	Partenariat public-privé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIC	Technologies de l'information et des communications

ANNEXE 5 : Termes de référence - Comité national de pilotage

Le Comité national de pilotage a pour mission de guider, superviser et coordonner les activités du projet.

I- Rôle et responsabilités du Comité national de pilotage (NSC) :

Le NSC est responsable de toutes les activités du projet au niveau national. Il fournit des conseils en matière d'orientation stratégique et assure la supervision de la mise en œuvre de manière à atteindre les résultats attendus du programme. Ses fonctions recouvrent également les aspects suivants :

- Il approuve les plans de travail annuels, les budgets et les rapports connexes.
- Sur la base des rapports d'activités et des réalisations, le NCS traite des besoins et des priorités du projet et prend les décisions qui s'imposent pour résoudre les éventuels problèmes ou blocages qui surviennent au cours de la mise en œuvre, en donnant des conseils sur la réorientation stratégique potentielle du descriptif de projet.
- Il décide de la méthode d'évaluation à adopter pour mesurer l'impact des activités.
- Il supervise la gestion des connaissances et la diffusion des informations jugées pertinentes pour d'autres intervenants ou partenaires.
- Il approuve les révisions du descriptif de projet.
- Il examine les conclusions du rapport d'audit et d'autres rapports d'évaluation pour en tirer les leçons apprises.

II- Structure et composition

1- Composition : Le NSC est composé des membres suivants :

- Représentant principal du partenaire de réalisation, autre que le Directeur national de projet (DNP), agissant en tant que co-président
- Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) agissant en tant que co-président
- Représentant du Bureau international du Travail,
- Représentant du Ministère des Affaires étrangères
- Représentant du donateur

2- Fréquence des réunions

Le NSC organise des réunions régulières sur une base semestrielle. Des réunions extraordinaires auront lieu tel que requis par le projet.

Les réunions sont convoquées par le président et les invitations (avec documents et ordre du jour à l'appui) doivent être envoyées aux participants au moins une semaine avant la date de la réunion.

3- Ordre du jour

L'ordre du jour et les documents à l'appui seront préparés par le Directeur national de projet. Les membres du NSC peuvent déposer des demandes pour ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour.

4- Quorum

Le quorum est représenté par tous les membres du Comité national de pilotage.

5- Participation d'observateurs :

La décision d'inviter des observateurs ou des représentants d'autres organismes onusiens pertinents est prise par les co-présidents.

6- Décisions :

La prise de décision au sein du NSC se fait par consensus. Les décisions du NSC sont dûment enregistrées. Les décisions relatives à la révision du descriptif de projet, des plans de travail et des budgets annuels sont prises sur présentation d'un rapport d'étape préparé par le Directeur national de projet.

ANNEXE 6 : Termes de référence – Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet (DNP) est le point focal pour la responsabilité et l'obligation de rendre compte à l'égard du partenaire de réalisation. Le DNP est nommé par le partenaire de réalisation, le ministère ou toute autre entité gouvernementale concernée au sein duquel ou de laquelle il occupe un rang comparable ou supérieur à celui de directeur. Le DNP travaille à mi-temps pour le projet auquel il consacre une durée de temps raisonnable.

Fonctions et responsabilités

- 1- Le DNP est responsable de la bonne exécution du projet en vue d'atteindre les résultats attendus.
- 2- Il veille à la bonne utilisation des ressources du projet.
- 3- Il agit comme un point focal pour la coordination du projet avec l'ensemble des parties en charge du projet : le gestionnaire de projet, le PNUD, le gouvernement et d'autres partenaires.
- 4- Il veille à la contribution du gouvernement au projet.
- 5- Il assume un rôle principal de coordination pour la sélection du Coordonnateur national de projet.
- 6- Il supervise et facilite le travail du Coordonnateur national de projet et celui des autres membres du personnel du projet.
- 7- Il veille à ce que le plan de travail du projet soit élaboré et mis à jour en consultation et en accord avec le PNUD avant de le transmettre au gouvernement (partenaire ministériel).
- 8- Il met en place et gère le recrutement du personnel de projet chargé de la gestion et de l'appui, conformément à la procédure de recrutement établie.
- 9- Il autorise l'engagement des fonds destinés à l'acquisition des ressources, y compris les ressources en personnel, notamment les consultants, en biens et services et en prestations de formation. Il peut nommer un adjoint pour le remplacer en cas d'absence.
- 10- Il représente le partenaire de réalisation au cours des réunions et des évaluations annuelles du projet.
- 11- Il est chargé d'initier et de développer des partenariats susceptibles de faciliter la réalisation des produits prévus.
- 12- Il appuie les efforts destinés à la mobilisation de ressources supplémentaires lorsque cela est nécessaire.

ANNEXE 7 : Termes de référence – Coordonnateur National de Projet

Le coordinateur de projet est chargé de soutenir le Directeur National de Projet (DNP) dans la gestion opérationnelle du projet au quotidien. S'agissant d'un poste à temps plein, il sera demandé au Coordonnateur national de projet de s'y consacrer entièrement et de n'avoir aucune autre responsabilité à exercer en parallèle.

Le Coordonnateur national de projet seconde le DNP dans ses tâches, notamment au niveau des aspects suivants :

- 1- Gestion opérationnelle du projet selon les politiques et procédures établies.
- 2- Élaboration et mise à jour du plan de travail pour sa présentation en temps opportun, conformément au manuel des procédures.
- 3- Mise en place et gestion des ressources du projet mobilisées sous la responsabilité de l'agent de réalisation.
- 4- Prise en charge de la coordination régulière entre le Groupe de projet et la contrepartie institutionnelle ainsi que d'autres partenaires.
- 5- Conservation de tous les documents d'archives.
- 6- Suivi et respect des procédures financières d'Exécution nationale (NEX) (NIM).
- 7- Facilitation des procédures d'audit, notamment pour les besoins de la coopération en cas de besoin.
- 8- Gestion des ressources du projet, comme par ex. : équipement, mobilier et fournitures de bureau.
- 9- Préparation des rapports exigés, comme prévu, et collaboration avec l'Assistant de projet et le personnel PNUD pour l'évaluation annuelle ainsi que les missions et les visites d'évaluation liées au projet.

ANNEXE 8 : Termes de référence – Chargé d'unité d'appui et d'accompagnement

1. Résumé des principales tâches et responsabilités :

Sous la supervision du Directeur du Bureau Pays du BIT à Alger et en étroite collaboration avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le Chargé d'Appui et d'Accompagnement de Médea (Adrar) exécutera les tâches suivantes :

- Assurer l'accompagnement des micro et petites entreprises sélectionnées, la mise en place d'un ensemble de services aux micro et petites entreprises et d'une structure visant à prendre le relais à la fin du projet afin de pérenniser les acquis du projet;
- Mettre en place une méthodologie et un programme de suivi des entreprises créées et/ou modernisées, afin de leur assurer leur autonomie ;
- Coordonner les actions et les activités avec les différents interlocuteurs du secteur privé et public, intervenant dans le domaine de la promotion/création d'entreprises (chambres de commerce et d'artisanat, ONG, ANSEJ, banques, etc.) ;
- Coordonner et contribuer - sur la base des besoins des populations cibles - à l'élaboration et à la mise en place des programmes de formation ;
- coordonner - en collaboration avec la Direction de l'Emploi (DE) - et superviser les actions de formation (théorique et sur le tas) du personnel de la DE de la wilaya ;
- Stimuler la participation du secteur privé existant au niveau régional à fournir des services divers aux micros et petites entreprises ;
- Superviser les études et recherches nécessaires dans le cadre de l'exécution des activités ;
- assurer, à cette structure, le transfert de services et méthodes de travail développés dans le cadre du projet ;
- Rédiger des rapports mensuels, trimestriels et annuels à soumettre au BIT;
- Effectuer toutes autres tâches demandées par le BIT dans le cadre des activités du projet.

2. Qualifications requises: Formation, expérience, connaissance linguistique, et aptitudes professionnelles.

Formation – Formation universitaire de premier niveau en Economie ou Gestion des Entreprises, Une formation en Arts et Métiers serait appréciée.

Expérience - Deux ans d'expérience dans le domaine de la promotion et création d'entreprises.

Connaissance linguistique – Excellente connaissance du français et de l'arabe.

La connaissance de l'anglais serait un avantage supplémentaire.

Aptitudes professionnelles

- Aptitudes à rédiger des études de faisabilité et autres travaux techniques.
- Aptitudes à diriger une équipe.
- Sens aigu des relations humaines
- Aptitude à interpréter les informations relatives aux projets ainsi qu'à déceler et à analyser les problèmes de mise en œuvre.
- Bonnes aptitudes rédactionnelles.
- Aisance dans la communication orale et écrite.
- Aptitude à préciser l'information
- Bonne maîtrise des outils informatiques, facultés d'organisation.
- Aptitude à travailler de façon autonome de même qu'au sein d'une équipe.
- Faire preuve de tact et de diplomatie dans les contacts avec les tiers.

ANNEXE 9 : Termes de référence – Assistant national de projet

L'Assistant (administratif et financier) travaille au sein du Groupe de projet sous la supervision directe du Directeur national de projet du Coordonnateur national de projet.

Directives :

- Fournir l'assistance nécessaire à la gestion opérationnelle du projet, selon le descriptif de projet et les procédures NEX.
- Prendre en charge la gestion financière du projet au jour le jour.
- Conserver et gérer les dossiers financiers et préparer les rapports financiers exigés conformément aux règles et procédures financières de la modalité d'Exécution nationale (NEX).
- Prendre les dispositions logistiques nécessaires pour le personnel de projet, les consultants et les personnes invités à participer aux activités du projet (visas, transport, réservations d'hôtel, etc.).
- Entreprendre la préparation des événements liés au projet, notamment les ateliers, les réunions et les formations.
- Utiliser le système de gestion ATLAS pour préparer les demandes d'achat et les autorisations de voyage, et fournir les informations relatives aux questions financières.

ANNEXE 10 : Présentation des produits GERME et «Market-oriented Business Development Services »

GERME

Le BIT a une expérience pendant de longues années de formation de formateurs dans le champ de promotion de l'entrepreneuriat par la méthodologie GERME. Il s'agit de trois produits en particulier :

- Trouvez votre idée d'entreprise (Trie) ;
- Créez votre entreprise (Cree), jeu de Manuels qui oriente l'élaboration d'un plan d'activités et la recherche de conseils et d'assistance ;
- Gérez mieux votre entreprise (Germe), ensemble de modules, traitant de : la commercialisation, l'achat, le contrôle des stocks, l'établissement des prix, la conservation des données, la planification des activités, les personnes et la productivité.

Méthodes d'intervention

La formation de formateurs CREE/GERME s'étale en général sur un an et comprend les activités suivantes :

- Analyse du marché national de BDS (services d'appui aux entreprises) et sélection de BDS fournisseur (afin d'identifier les participants potentiels).
- La présélection (analyse des dossiers) suivie de la sélection.
- Une première session de formation à la méthodologie GERME et à l'outil Germe, Cree et TRIE, avec la composante: Méthodes de suivi, dispensée par un formateur principal certifié.
- Le Coaching des formateurs, consistera en l'assistance technique du Maître Formateur lors de la préparation et de l'animation de leur premier Séminaire de Formation d'Entrepreneurs (ou d'entrepreneurs potentiels), par les deux formateurs/ formatrices principal(e)s.
- Une deuxième session de formation des formateurs futurs aux outils Germe et Cree et aux Méthodes de suivi, si celles-ci n'ont pas été abordées lors de la première formation.
- Une période pendant laquelle chaque formateur nouvellement attesté dispense des formations en étant suivi de temps en temps par le Maître Formateurs, et suit, lui/elle-même, les entrepreneurs et/ou entrepreneurs potentiels qu'il a formés.
- Une troisième session de formation (Séminaire de Renforcement des Capacités) consacrée au renforcement des acquis ou à des nouveaux produits, et réservée aux formateurs/formatrices attesté(e)s, expérimentés, et en attente de certification.

Impact

Pour obtenir la certification, chaque participant à la formation doit au moins réaliser : 2 formations des entrepreneurs sur Germe et 3 sessions des entrepreneurs sur Cree/Trie.

Donc, par la formation d'un seul formateur sur la méthodologie GERME entre 50 à 100 entrepreneurs ou porteurs de projets seront formés.

Le projet envisage de réaliser deux cycles de formation des formateurs, donc à la fin : 40 formateurs auront suivi la formation et au moins 2000 entrepreneurs ou porteurs de projets auront

reçu une formation sur la création et la gestion de la micro et petite entreprise (chaque formation d'entrepreneurs se fera avec 10 à 20 participants).

En Algérie, GERME a été introduit suite à un accord de coopération entre le BIT et le Gouvernement algérien représenté par le Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat en 2004. En 2014, le nombre total de formateurs en Algérie a atteint 199 de quatre structures étatiques (ANSEJ, CNAC, CNAM et ANGEM). Les différentes formations GERME réalisées depuis 2005 seul par le secteur de l'Artisanat ont déjà atteint environ 15.443 artisans et entrepreneurs (5.081 femmes soit 33% et 10.362 hommes soit 77%).

« **Market-oriented Business Development Services (BDS)** »

Ce produit du BIT et de son Centre International de Formation à Turin est disponible en ligne (<http://marketdev.itcilo.org/>) et a été développé pour former des personnes en charge de la conception des programmes de la promotion des micro et petites entreprises en tenant compte de l'approche « chaîne de valeur » et du développement des marchés. La formation comprend quatre modules: le premier module présente l'approche du développement du marché; le deuxième module forme les participants sur l'analyse du marché et le suivi et l'évaluation de cet analyse du marché; le troisième module se concentre sur l'élaboration des programmes pour la promotion des micro et petites entreprises basées sur les deux premiers modules ; le dernier module se concentre sur les bonnes pratiques de la réalisation des programmes de développement des marchés.

Le projet envisage de former au moins deux personnes par wilayas (au niveau de la Direction Générale de l'Emploi, de l'ANSEJ ou de la CNAC) sur cet outil.

ANNEXE 11 Budget Indicatif¹¹

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS INDICATIVES	Budget Prévu		Mise à jour du Budget Sept 2014
		PARTIE RESPON SABLE	Compte Budget	
Produit 1 : Le mécanisme de coordination et de concertation entre les partenaires clés (gouvernements et non gouvernements) chargé de suivre et d'évaluer les politiques de l'emploi des jeunes au niveau de deux wilayas pilotes Adrar et Médéa est opérationnalisé et renforcé	1. Organisation d'un atelier regroupant les parties prenantes afin de discuter : a) des moyens de renforcement de la structure, de la composition et de la gouvernance « modèle » de ce mécanisme ; b) définir un plan de travail c) définir un mécanisme de suivi et évaluation	MTESS	71300 Consultant International	15 500,00
			71600 Travel	4 300,00
			74200 Audiovisuel & impression	3 400,00
			72700 Hospitality and Special Event	5 300,00
			74500 Miscellaneous Expenses	500,00
	2. Organisation d'un atelier consultatif avec le secteur privé, les ONG et les jeunes au niveau local pour identifier les opportunités d'emploi, de création d'entreprises et présenter les dispositifs publics aux bénéficiaires		71300 Consultant National	12 500,00
			71600 Travel	3 200,00
			74200 Audiovisuel & impression	5 400,00
			72700 Hospitality and Special Event	5 300,00
			74500 Miscellaneous Expenses	500,00
	3. Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation au sein du mécanisme pour évaluer périodiquement les résultats en matière d'autonomisation et emploi des jeunes au sein des Wilayas d'Adrar et de Médéa		71300 Consultant International	12 500,00
			71600 Travel	2 200,00
			74200 Communication and print prodoc	4 400,00
			74200Audiovisuel & printing	3 300,00
	4. Gestion de projet.		71400 Contractual services	12 000,00
			72200 Equipment and furniture	6 300,00
74500 Miscellaneous Expenses		260,00		
TOTAL PRODUIT 1				96 860,00
Produit 2 : Les connaissances	1. Elaboration d'une étude d'analyse des secteurs économiques	MTESS	71300 Consultant National	60 000,00
			71200 Consultant international	50 000,00
			71400 Contractual services	4 500,00

¹¹ Le budget est présenté à titre indicatif, il pourrait faire l'objet de modifications après signature du Mémoire d'accord avec le BIT.

s sur les secteurs porteurs d'emploi dans les deux wilayas sont améliorés et des partenariats entre le secteur privé et le secteur public favorables à la promotion de l'emploi et l'employabilité des jeunes dans les wilayas ciblées sont établis.	stratégiques pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes au niveau des deux wilayas ciblées.		74200 Printing and publication	6 300,00
			72700 Hospitality and Special Event	3 300,00
			71600 Travel	3 300,00
	2. Réalisation d'une enquête sur « La perception des jeunes des dispositifs et opportunités d'emploi au niveau local »	MTESS	71300 Consultant National	40 000,00
			71600 Travel/Workshop	6 000,00
	3. Mise en réseau des acteurs clés (publics et privés) pour l'identification des partenariats d'investissement et de coopération à partir des opportunités identifiées et signature de convention de partenariat	MTESS	71200 Consultant National	15 500,00
			72700 Hospitality and Special Event	8 500,00
			71600 Travel	5 500,00
	4. Gestion de Projet		71400 Contractual services	12 000,00
			72200 Equipment and furniture	6 300,00
74500 Miscellaneous Expenses			800,00	
TOTAL PRODUIT 2				222 000,00
Produit 3 : Un appui technique est fourni et l'accompagnement des jeunes promoteurs et des chefs de micro et petites entreprises dans leurs démarches de création et de gestion de leur entreprise dans les wilayas ciblées est réalisé.	1. Formation des accompagnateurs du secteur public et privé dans l'élaboration des programmes du développement des marchés et dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.	MTEES	72100 Contractual service company	60 000,00
			71200 international consultant	30 000,00
			74200 Audiovisuel & impression/Manuel Kits	15 000,00
			72700 Hospitality and Special Event	7 400,00
	2. Accompagnement des jeunes promoteurs de projet dans les phases conception, création et post-crédation jusqu'à la fin du projet.		74200Audiovisuel & impression/Manual Accom	8 000,00
			71600 Travel	6 300,00
			72700 Hospitality and Special Event	4 400,00
	3. Formations des jeunes entrepreneurs sur la gestion de la micro et petite entreprise et dans les domaines identifiés par les études des secteurs pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes ua niveau des deux wilayas ciblées-		72100 Contractual service company	40 000,00
	4. Gestion de projet		71400 Contractual services	56 000,00
Missions project staff			4 000,00	
Diverses			4 000,00	

			72700 Hospitality and Special Event	8 300,00
			72200 Equipment and furniture	6 300,00
			74500 Miscellaneous Expenses	500,00
TOTAL PRODUIT 3				250 200,00
Produit 4 : Un plan de communication et de plaidoyer en faveur de l'emploi des jeunes est élaboré et mise en œuvre au niveau wilayas ciblées	<p>1. Elaborer un plan de communication pour favoriser l'échange d'informations entre les wilayas du projet et les autorités locales des wilayas limitrophes pour faciliter la duplication des réalisations du projet</p> <p>2. Assurer une visibilité locale et nationale des réalisations du projet et du bailleur de fonds</p> <p>3. Favoriser l'échange des expériences et des bonnes pratiques à travers l'organisation des missions d'études Sud/Sud</p> <p>4. Mettre en place un plaidoyer pour sensibiliser les jeunes et les entreprises aux questions de l'employabilité locale.</p> <p>5. Définition d'une stratégie de durabilité et de sortie du projet au partenaire institutionnel</p> <p>7. Gestion de projet</p>	MTEES	71300 Consultant National	12 500,00
			72700 Hospitality and Special Event	8 000,00
			72400 Communic & Audio Visual Equip	16 500,00
			Voyage d'etude (Cooperation SUD-SUD)/Travel	35 600,00
			71300 Consultant National	7 500,00
			74200 Printing and publication	6 300,00
			71300 Consultant National	12 500,00
			71600 Travel	5 500,00
			72700 Hospitality and Special Event	980,00
			74500 Miscellaneous Expenses	804,44
			71400 Contractual services	12 000,00
			72200 Equipment and furniture	5 700,00
			74500 Miscellaneous Expenses	796,56
TOTAL PRODUIT 4				124 681,00
Sous-total produits.				693 741,00
Appui à la gestion globale (8%)				56 259,00
Frais RBAS \$				12 000,00
Evaluation finale et Audit				38 000,00
GRAND TOTAL				800 000,00